Reconnaître et surveiller

les ravageurs réglementés

en Bretagne

Par Daniel Villafruela, CC BY-SA 3.0

Le papillon palmivore sur palmier

FREDON BRETAGNE

n°17

Description

Paysandisia archon, encore appelé le papillon palmivore, est un lépidoptère mesurant 10 cm d'envergure et appartenant à la famille des *Castniidae*. L'adulte présente des ailes antérieures olive à bronze et des ailes postérieures vivement colorées de taches blanches et noires sur fond rouge orange. La larve du papillon, de couleur blanche peut atteindre 1 cm de diamètre et 8 cm de long.

Par Didier Descouens — Travail personnel, CC BY-SA 4.0

Par Didier Descouens — Travail personnel, CC BY-SA 4.0

Par RUB (R. BENEZET) — Travail personnel, GFDL

Origine

Ce papillon « palmivore » est originaire d'Argentine. Il a été introduit accidentellement en Europe par des importations de palmiers d'Amérique du Sud. En France, des foyers ont été détectés à proximité de la ville d'Hyères (Var) dès 1999, puis dans l'Hérault, toute la côte du Roussillon en juillet 2001 et enfin en Midi-Pyrénées en 2004.

Symptômes

La présence de la chenille se repère sur les palmiers :

- par des perforations sur les palmes,
- des trous et des galeries sur la base des palmes.

Ceci s'accompagne de la présence de sciure sur la base des pétioles, de la lance et du stipe. Les palmes puis l'ensemble du végétal se dessèchent jusqu'au dépérissement du palmier.

Photos : FREDON PACA

Biologie du parasite

Par Daniel Villanuela, CC BY-SA 3.0

Le cycle du papillon s'étale sur 11 mois. La femelle peut pondre entre 110 et 130 oeufs, ayant la taille et l'aspect d'un grain de riz, entre juin et août. Les larves se développent et se nourrissent du coeur du palmier dès l'automne jusqu'au début de l'été suivant.

Réglementation

Paysandisia archon figure actuellement sur l'annexe B de la directive 2000/29/CE. La lutte contre ce nuisible est obligatoire en pépinière de production. La découverte de tout symptôme ou toute présence de l'insecte correspondant au descriptif ci-dessus doit impérativement être déclarée au Service Régional de l'Alimentation de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne.

En cas de symptômes, contactez FREDON Bretagne qui vous indiquera la marche à suivre.

Conception graphique : FREDON Bretagne - Ne pas jeter sur la voie publique

FREDON BRETAGNE
ZA Bellevue - 5 rue Antoine de Saint-Exupéry - 35235 THORIGNÉ-FOUILLARD
Tél. : 02 23 21 18 18 - fredon@fredon-bretagne.com
WWW.FREDON.FR/BRETAGNE/

Avec le soutien de :
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT